



Des convergences fortes entre Paris et la Région Ile-de-France

Les deux collectivités ont signé un « contrat particulier » qui détermine les grands projets d'intérêt commun aux Parisiens et aux Franciliens.

→ **Pierre Mansat**, adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, a coordonné le travail d'élaboration du contrat particulier Paris/Région Ile-de-France.

> *Un contrat particulier entre Paris et la Région Ile-de-France vient d'être voté par le conseil régional et le conseil de Paris. Comment qualifieriez-vous cet engagement ?*

D'une part, ce contrat n'est pas une spécificité parisienne : la totalité des départements d'Ile-de-France a signé ce type d'accord avec la Région. Tant en termes de montant global que d'investissement par habitant, ce projet correspond aux autres contrats engagés. D'autre part, il incarne la volonté nouvelle de travail en commun des deux collectivités parisiennes et régionales, qui nouent des relations solides fondées sur la confiance et sur l'ambition de mener à bien des réalisations tangibles pour tous les Parisiens et, au-delà, pour les Franciliens. L'élaboration de ce contrat nous a permis de mieux identifier les convergences fortes, entre les politiques des deux collectivités et donc de donner un coup d'accélérateur aux projets faisant l'objet d'une volonté d'engagement partagée.

> *Quels sont les principaux engagements inscrits dans ce contrat ?*

Nous avons souhaité que ce document ne soit pas un catalogue d'engagements sans cohérence les uns avec les autres. Nous avons donc surtout cherché à définir des projets concrets, pouvant être réalisés d'ici à 2006 et qui, tout en s'inscrivant sur le territoire de Paris, ont une réelle dimension régionale.

C'est pourquoi ce contrat se décline autour de trois axes structurants : développement des transports collectifs et alternatifs, engagement d'un vaste chantier de renouvellement urbain en particulier autour des portes de Paris, et enfin soutien au développement économique et social.

Le contrat prévoit ainsi le financement du prolongement du tramway sur les Maréchaux jusqu'à la porte de Charenton, lui faisant ainsi traverser la Seine.

Il engage également plusieurs dizaines de millions d'euros sur la requalification des portes de Paris, comme celle de Montreuil ou celle de Versailles par exemple, et sur la requalification des Halles, qui sont de véritables « portes intérieures » de Paris. Enfin, le contrat particulier programme d'importants crédits pour soutenir le développement économique, en particulier des projets de création d'entreprises innovantes.

> *Quelle méthode avez-vous mis en œuvre pour conduire l'élaboration de ce contrat ?*

Ce projet a fait l'objet pendant près d'un an d'un travail de concertation permanent, en lien avec les présidents de groupes au conseil de Paris et les maires d'arrondissements de la majorité comme de l'opposition, mais aussi évidemment avec la région Ile-de-France. Au final, ce contrat est équilibré, tous les arrondissements pourront bénéficier de dispositions qui y sont inscrites.

Il nous semble qu'au-delà de clivages partisans, nous avons réussi à élaborer un document dans lequel pourront se retrouver ceux qui vivent à Paris, comme ceux, toujours plus nombreux, qui s'y rendent, que ce soit pour leur travail ou leurs loisirs. ♦

Sommaire



2-3

La coopération en marchant

- ▷ Des protocoles bilatéraux de coopération
- ▷ Accueil des mineurs étrangers isolés

Actualité

- ▷ Périphérique, dépasser la frontière

4-5

Dossier

- ▷ Grand Projet de Renouvellement Urbain : un nouvel élan pour la couronne parisienne

6-7

Réflexion

- ▷ Portes ouvertes sur la capitale

Jean-Michel Milliex - APUR

Vu de...

- ▷ Berlin, des programmes de gestion de quartiers

Cornelia Poczka - Land de Berlin

8

Tribune libre

- ▷ Les maires d'Ile-de-France et la décentralisation

Claude Pernès - président de l'AMIF

Des protocoles bilatéraux de coopération

Le travail de concertation entre Paris et les communes voisines se poursuit et se concrétisera en 2003 par la signature de plusieurs protocoles de coopération.

Signature du protocole entre Paris et Saint-Ouen le 5 mars 2003. De gauche à droite : Jacqueline Rouillon-Dambreville, maire de Saint-Ouen, Bertrand Delanoë, maire de Paris, Annick Lepetit, maire du 18^e arrondissement de Paris, Ronan Kerrest, conseiller général et Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France.



© Henri Garat / mairie de Paris

Paris, Françoise de Panafieu, députée-maire du 17^e arrondissement, Annick Lepetit, députée-maire du 18^e, Daniel Vaillant, ancien ministre et conseiller du 18^e, Francis Godard, adjoint au maire de Saint-Ouen, des élus de la majorité et de l'opposition de Saint-Ouen, Gilles Catoire, maire de Clichy, Ronan Kerrest conseiller général, Bernard Labbé et William Delannoy, conseillers régionaux, et le sous-préfet de Seine-Saint-Denis.

trophes (14^e arrondissement pour les deux protocoles et 15^e pour celui avec Issy-les-Moulineaux). Ils seront officiellement signés avant l'été par les maires des trois villes, Bertrand Delanoë, Bernard Gauducheau et André Santini, et s'articulent autour de deux axes : l'amélioration des relations de voisinage et de la cohérence des politiques territoriales, visant à mettre en œuvre des projets d'intérêt commun.

Après les protocoles de coopération signés avec Montreuil le 28 juin 2002 et Saint-Ouen le 5 mars 2003, ces deux nouvelles initiatives poursuivent la volonté de la municipalité parisienne de mettre en œuvre, dans le cadre de la délégation de Pierre Mansat, une démarche de coopération territoriale avec les villes de proche couronne, et plus largement les collectivités d'Ile-de-France. ♦

Pour en savoir plus et lire les protocoles
www.paris.fr
rubrique La Mairie / Coopération Paris Banlieue / actualités

Le 5 mars, Jacqueline Rouillon-Dambreville et Bertrand Delanoë ont signé celui qui lie désormais Saint-Ouen et Paris. L'assistance très nombreuse comptait des représentants de la vie associative des deux villes, des comités participatifs de Saint-Ouen et des conseils de quartiers parisiens, ainsi que des élus, parmi lesquels : Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, Clémentine Autain et Christophe Caresche, adjoints au maire de

Par ailleurs, lors de sa séance des 28 et 29 avril 2003, le conseil de Paris a voté les protocoles fixant les modalités d'une coopération renforcée entre Paris et les communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux (département des Hauts-de-Seine).

Ces documents avaient également été adoptés à l'unanimité par les conseils municipaux des villes concernées (le 26 mars pour Vanves et le 4 avril pour Issy-les-Moulineaux), ainsi que par les conseils des arrondissements parisiens limi-

Accueil des mineurs étrangers isolés

Devant l'augmentation inquiétante de mineurs étrangers sans référents parentaux et potentiellement en danger sur le territoire parisien, Bertrand Delanoë a saisi par courrier le Premier ministre en décembre dernier, afin que l'Etat mette en place une réunion des partenaires concernés. Pour sa part, Paris a ces derniers mois augmenté le budget de son service départemental de protection de l'enfance, permettant ainsi la création de 39 places supplémentaires en accueil d'urgence. Mais la recherche de solutions efficaces ne peut être que partenariale.

→ **Gisèle Stievenard** adjointe au maire de Paris, chargée de la solidarité et des affaires sociales et vice-présidente du conseil général revient sur l'augmentation préoccupante du nombre de mineurs étrangers sans référents parentaux sur le territoire parisien.

Pourquoi souhaitez-vous l'organisation d'une table ronde réunissant tous les partenaires ?

Paris, mais aussi les autres départements d'Ile-de-France, sont confrontés depuis la fin des années 1990 à un phénomène en très forte croissance : l'arrivée de mineurs étrangers originaires de Roumanie, de Chine mais aussi d'Afrique de l'Ouest ou du Maghreb. Bien qu'il soit difficile d'évaluer s'ils sont tous en situation de danger, ils sont systématiquement dirigés vers les services départementaux d'aide sociale à l'enfance. Malgré nos efforts pour développer les places d'accueil, nous ne pouvons plus assumer seuls cette prise en charge. Cette table ronde, réclamée depuis plusieurs mois, avait pour objet d'obtenir la nécessaire implication de l'Etat.

Quelles sont les demandes précises des départements ?

L'ensemble des départements fait la même analyse : en raison du caractère exceptionnel de la situation, le gouvernement doit, comme il l'a fait pour les *boat people* ou pour le Kosovo, assumer ses responsabilités. Il doit mettre en œuvre une véritable politique interministérielle permettant de déboucher, pour la prise en charge de ces enfants, sur une logique de solidarité sur l'ensemble du territoire national. Face à une population mobile d'un département à l'autre, nous souhaitons également la création d'un dispositif régional d'accueil, d'évaluation et d'orientation qui serait financé par l'Etat.

Pensez-vous avoir été entendue ?

Le préfet de région est seulement chargé de faire des propositions au gouvernement. Il faut donc attendre pour mesurer l'importance de l'engagement de l'Etat. Mais le fait que les départements aient su se concerter et adopter une position commune, devrait contribuer à des décisions concrètes permettant l'amélioration et l'harmonisation des réponses à apporter pour offrir des projets de vie solides à ces mineurs. ♦

Périphérique, dépasser la frontière

Le boulevard périphérique parisien a 30 ans. Une exposition et un livre tournent autour de l'ouvrage pour en décrypter l'histoire, l'emprise sur le paysage urbain et les potentialités.



©François Lacour

L'anniversaire de l'inauguration du dernier tronçon du périphérique (le 25 avril 1973, par le Premier ministre Pierre Messmer) est l'occasion de mettre en lumière plusieurs angles de réflexion, à la fois sur l'inscription de cet ouvrage dans le paysage urbain, l'usage de ses abords, son évolution et son rôle majeur au centre de l'agglomération francilienne.

L'exposition du Pavillon de l'Arsenal et le livre *La Ville du périphérique* avancent à cet égard des analyses complémentaires, et ce au moment où l'ambition de la municipalité parisienne porte sur la réduction de la place de la voiture, la diminution des nuisances pour les riverains et la création de continuités en lieu et place des coupures urbaines ; tous ces projets, pour être pertinents, devant être nécessairement élaborés dans une démarche de concertation avec les communes voisines, pour lesquelles le « péri' » constitue bien souvent une barrière symbolique, sinon matérielle.

Une exposition sur les projets en réflexion

Inaugurée le 30 avril par Jean-Pierre Caffet (adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme et de l'architecture, président du Pavillon de l'Arsenal) et Pierre Mansat (adjoint au maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France), l'exposition « 30 ans du périphérique » conçue par l'architecte Bertrand Lemoine, s'organise selon deux axes : un parcours historique, retraçant les étapes de la réflexion puis des travaux de construction de l'ouvrage, ainsi que la perception qu'en ont les riverains ; un cheminement « géographique », qui présente, porte par

porte, un état des lieux des projets d'aménagement à l'étude ou en voie de réalisation. L'ensemble est étayé de maquettes, interviews, extraits de films documentaires, études réalisées à diverses époques ainsi que des projets récents d'aménagement ou de couverture, notamment ceux inscrits au contrat de plan.

Plus qu'un boulevard, une ville à part entière

Ecrit par 13 jeunes architectes des écoles de Marne-la-Vallée et Belleville réunis sous le nom de TOMATO, l'ouvrage *La Ville du périphérique* explore cette « ville particulière » créée par le

boulevard périphérique entre Paris et la banlieue, ville « qui n'est ni l'une ni l'autre » mais qui « condense en elle une histoire des relations entre Paris et les communes riveraines. » Structuré en neuf études, réparties en trois grands chapitres, « La reconnaissance d'une étendue », « Le rapport à l'infrastructure » et « Une architecture du déplacement », le livre démontre l'existence de cette ville du périphérique en tant qu'entité urbaine à part entière, porteuse de multiples opportunités et développements. La pertinence du propos a conduit la ville de Paris¹ à s'associer à l'édition du livre, également soutenu par le CAUE² de Paris, l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée. L'ouvrage été préfacé par Jacques Lucan et Yves Lion, architectes et enseignants. ♦

(1) Direction de l'urbanisme et direction de la décentralisation, et des relations avec les associations, les territoires et les citoyens

(2) Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris

Exposition

« 30 ans du périphérique »

au Pavillon de l'Arsenal

jusqu'au 14 septembre,

21 boulevard Morland,

75004 Paris

(métro Sully-Morland),

entrée libre. Renseignements

www.pavillon-arsenal.com

tél. 01 42 76 33 97

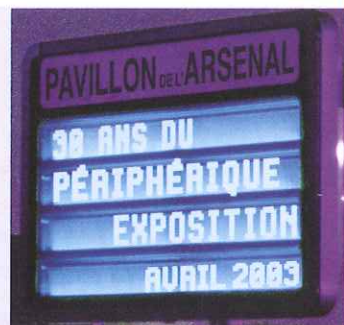
La Ville du périphérique,

Éditions du Moniteur, 2003,

192 pages, 46 €.

Conférence des auteurs au pavillon de l'Arsenal

Lundi 23 juin à 18h30



Grand Projet de Renouvellement Urbain un nouvel élan pour la couronne parisienne

En signant, en décembre 2002, un avenant au contrat de ville, la municipalité parisienne donne un coup d'accélération aux projets de désenclavement et de développement des quartiers les plus en difficulté, situés en limite communale. Avec les communes voisines prend ici tout son sens, au service d'un développement économique, social et urbain.

Signé par la ville, la région, l'État et le FAS¹ le 18 décembre 2000, pour la période 2000-2006, le contrat de ville a défini des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La nouvelle municipalité, sous l'impulsion de Martine Durlach et Jean-Pierre Caffet, a décidé de donner un nouvel élan à cette politique.

A cette ambition correspondent désormais des objectifs de renouvellement urbain pour les quartiers qui ont été longtemps délaissés et qui sont situés plus particulièrement dans la couronne de Paris. Il s'agit là d'amplifier et d'ancrer dans la durée le projet économique et social du contrat de ville en traitant des causes de la marginalisation et des difficultés de ces quartiers. L'objectif est bien de parvenir à les transformer, en agissant aussi sur leur image.

C'est le sens du Grand Projet de Renouvellement Urbain, avenant au contrat de ville signé le 20 mars 2002. S'il s'agit de changer la ville, de la renouveler, de modifier de façon durable la physionomie des quartiers en difficulté, c'est pour changer la vie des habitants. ♦

(1) Fonds d'action sociale

→ *Entretien avec Martine Durlach, adjointe au maire de Paris, chargée de la politique de la ville, qui précise les ambitions de ce projet.*

> *Paris a désormais son Grand Projet de Renouvellement Urbain, comme d'autres villes de province ou de banlieue. Cela peut paraître surprenant... Il faut rompre définitivement, je crois, avec ce cliché « Paris, ville riche ». La réalité est beaucoup plus contrastée. Derrière la vitrine, existent de très fortes inégalités sociales et territoriales, notamment entre l'ouest et le nord-est parisien. Dans les quartiers relevant de la politique de la ville, où vivent plus de 300 000 habitants, de nombreuses difficultés économiques, sociales, environnementales se cumulent (voir encadré page 5). Ces quartiers étaient pratiquement délaissés par*

l'ancienne municipalité. Aujourd'hui, ils sont une priorité pour la nouvelle équipe municipale et son maire, Bertrand Delanoë. Une priorité concrétisée par l'élan nouveau donné à la politique de la ville à Paris, et symbolisée par ce Grand Projet de Renouvellement Urbain.

> *En quoi consiste ce Grand Projet de Renouvellement Urbain ? Quels en sont les axes principaux ?*

Le GPRU est un projet majeur de la mandature. Il vise à rénover en profondeur la couronne parisienne, en effectuant un immense effort de rattrapage sur ces zones trop longtemps négligées, et en faire des quartiers de Paris à part entière.

12 sites sont concernés, tous situés autour de cette couronne. Le GPRU comporte 3 axes principaux :

- renouveler le cadre urbain et améliorer l'habitat ;
- renforcer les équipements publics et les services aux habitants ;
- favoriser l'emploi et le développement économique.

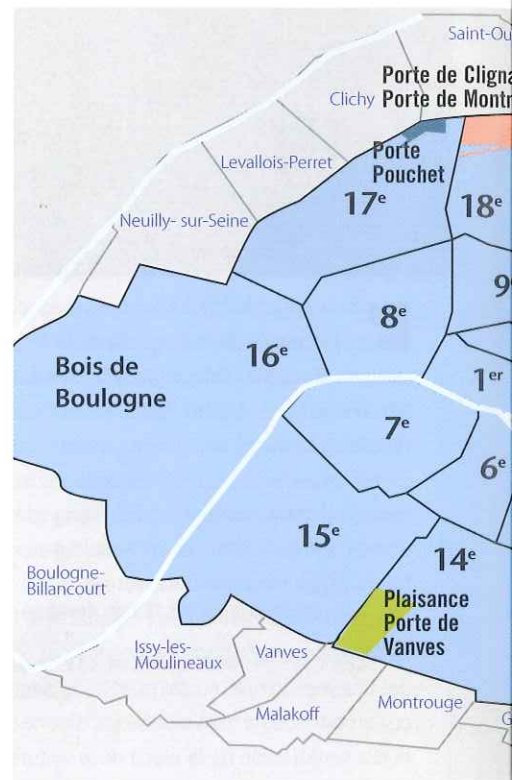
J'ajoute deux dimensions qui me semblent importantes : la dimension intercommunale, car le Grand Projet est un formidable chantier pour nouer des nouvelles relations de coopération avec nos voisins ; et la dimension démocratique, car la concertation avec les habitants est un élément décisif à mes yeux si nous voulons réussir.

> *Vous animez ce GPRU avec Jean-Pierre Caffet, adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'architecture. Quelle est la signification de ce co pilotage ?*

Ce co pilotage a une signification profonde. Il symbolise le mariage constant de l'urbain et du social, de la pierre et de l'humain. La politique de la ville a une grande importance dans ce projet, car l'expérience montre qu'il faut traiter les problèmes urbains et sociaux ensemble, dans un même mouvement. Rénover les entrées et les cages d'escaliers, c'est important, mais il faut aussi agir en même temps sur tout ce qui fait la vie quotidienne des habitants.

La politique de la ville, c'est aussi le moyen de réaliser des choses qui vont se voir tout de suite, alors que les opérations d'urbanisme sont souvent plus lourdes et donc plus longues.

Nous voulons transformer en profondeur ces quartiers, valoriser leurs potentiels, mais nous voulons aussi immédiatement commencer à



Les quartiers du Grand Projet de Renouvellement Urbain

améliorer la vie de leurs habitants. D'où ce travail en commun avec Jean-Pierre Caffet, mais également avec l'ensemble des adjoints, car c'est tout l'exécutif municipal qui est mobilisé pour la réussite de cet ambitieux projet. Dans chacun des projets de territoire en cours d'élaboration, je m'attache à la qualité du projet économique et social, au sens large. J'accorde notamment beaucoup d'attention aux questions d'emploi et de développement économique, à l'animation des bas d'immeubles, et à la jeunesse dans toutes ses dimensions (formation et accès à l'emploi, réussite scolaire, plus large accès aux équipements sportifs, création de lieux de rencontres).

> *Comment se traduisent l'implication et la concertation avec les communes voisines ?*

Sous l'impulsion de mon ami Pierre Mansat, la nouvelle municipalité travaille à développer un nouveau type de relations avec les communes voisines, dans une logique ▷▷



Des projets conçus en bonne intelligence

Le périmètre du GPRU de la porte Pouchet jouxte les communes de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) et de Clichy (Hauts-de-Seine), qui sont propriétaires en vis-à-vis de terrains dont les usages doivent être définis à court ou moyen terme¹. Pour éviter que des projets conçus isolément puissent se révéler contradictoires ou simplement inadéquats, Pierre Mansat a souhaité que des représentants de Clichy et Saint-Ouen soient invités aux réunions du comité exécutif local du GPRU, présidé par Françoise de Panafieu, maire du 17^e arrondissement de Paris, Jean-Pierre Caffet et Martine Durlach. Ces échanges ont permis non seulement de s'informer mutuellement, mais également de percevoir l'étroite interaction entre les territoires, un exem-

▷▷ de partenariat et de solidarité de projets. Le GPRU est une occasion privilégiée d'inscrire dans la vie ces nouvelles relations. La requalification des portes de Paris, les couvertures du boulevard périphérique, le passage du tramway sur les boulevards des Maréchaux, la recherche d'un développement économique et commercial cohérent, la prise en charge des problèmes de sécurité sont autant de champs de travail en commun. Comment agir efficacement d'un côté du périphérique sans tenir compte de ce qui se passe de l'autre côté ? Les projets de territoire qui doivent être élaborés site par site d'ici la fin de l'année 2003, vont bien entendu prendre en compte cette dimension intercommunale. Sous des formes diverses, permettant l'échange d'informations, et l'élaboration collective de solutions, ces projets de territoire sont conçus en concertation avec les communes limitrophes, par les maires d'arrondissement concernés et la ville de Paris. ♦

ple étant l'influence des bâtiments qui seront construits côté Saint-Ouen sur le projet de desserte de la cité du Bois-le-Prêtre, côté Paris. Dans le même esprit, les trois villes ont convenu très concrètement, d'une part de concevoir une cartographie partagée du secteur, dont la réalisation est confiée à l'APUR² et d'autre part, de mettre en relation leurs services techniques pour traiter de concert ces espaces non aménagés dans leur phase transitoire (nettoyage, réduction des nuisances...). ♦

(1) ZAC Victor Hugo et ZAC RER à Saint-Ouen, ZAC Morel Sanzillon et ZAC Espace Clichy à Clichy.

(2) Atelier parisien d'urbanisme

En chiffres Une autre facette de la réalité parisienne

Les quartiers "politique de la ville" comptent :

319 600

habitants, soit **16%**
de la population parisienne

Un taux de chômage élevé :

17,1%

contre **12%**

dans le reste de Paris.

Ce taux est parfois supérieur à

19%

dans certains quartiers, donc nettement au-dessus de la moyenne nationale

9,2%

et régionale **8,7%**

Des revenus inférieurs de moitié à la moyenne parisienne, soit

20 000€

annuels contre

40 000 €

Le taux de pauvreté des quartiers du nord-est est comparable à celui des communes les plus défavorisées de la région.

Un taux d'échec scolaire important :

dans certains quartiers, le taux de retard des enfants à l'entrée en sixième est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Une population moins bien formée que dans le reste de Paris :

25,5%

de bac + 2 ou supérieur contre

38,3%

pour le reste de Paris.

Portes ouvertes sur la capitale

Au siècle du raccourcissement des distances, de la disparition des frontières, de l'ubiquité virtuelle, il semble au moins d'un passé révolu. Paris n'est-il pas hors Paris, trouvant ses limites à l'orée d'une agglomération de plus de neuf millions d'habitants ?

→ **Jean-Michel Millieux** dirige l'équipe aménagement de l'espace de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) et enseigne à l'école d'architecture de Paris-Belleville.

Au sens premier, il est vrai, la porte ménagée dans une enceinte sépare et relie en même temps : opposition de la ville à sa périphérie rurale et pourtant nourricière, retranchement des citadins mais aussi lieu de rassemblement et d'échanges à travers foires, marchés, ébauches de places, selon que la porte est ouverte ou fermée. Une seconde acception nous intéresse davantage car elle n'oppose pas nécessairement un dedans à un dehors. Au contraire elle célèbre un événement, elle symbolise un seuil, un passage, un lieu de rencontre. Les portes romaines se détachent très tôt des enceintes pour marquer les triomphes de l'Empire. Ainsi à Paris, en référence à cet auguste précédent, les portes Saint-Martin et Saint-Denis se dressent sur les boulevards plantés qui remplacent les fortifications. Plus exemplaire encore est l'ensemble Nation-cours de Vincennes, dispositif monumental et festif tracé largement hors les murs. Il célèbre le parcours de Louis XIV et symbolise l'accueil de la ville par un espace public aux dimensions gigantesques et une porte monumentale.

Des portes magnifiées

La ville ultérieurement en tirera parti : avenues rayonnantes et inserts monumentaux successifs ; pavillon de Ledoux au XVIII^e siècle, colonnes sous Louis-Philippe, nouvel arc de triomphe sous Napoléon III, enfin ensemble sculptural par Dalou pour célébrer la République et ses manifestations populaires. Le cas de la place de la Nation, rattrapée par l'enceinte des Fermiers Généraux relayée par le cours de Vincennes jusqu'au-delà de la fortification de Thiers, montre comment le concept ponctuel de "porte" peut être étiré et magnifié sous la forme de séquences successives pour abou-

tir à la composition finale de Bailleau (1953) joignant Saint-Mandé. Plus souvent à Paris, sur le modèle de la piazza Del Popolo de Rome, des places publiques remplacent les portes militaires ou fiscales : la Concorde, l'Étoile, le Trocadéro se transforment en lieux fédérateurs. Sur les boulevards extérieurs, malgré la disparition des portes, la toponymie les rappelle : longtemps têtes de lignes du métro, aujourd'hui sorties du boulevard périphérique, confirmant par-là leur statut de dernière enceinte de Paris... Ici les places sont rares, défigurées, encombrées : pour un cas satisfaisant comme à la porte Dorée, quelques amorces de places à Maillot, porte de Saint-Cloud, porte d'Orléans pour finir par des échangeurs purement routiers à la Chapelle, Bagnolet, Bercy...

Imaginer de nouveaux espaces de jonction

La couronne de Paris se présente comme deux villes gigognes autour de la ceinture verte. Il s'agit, aujourd'hui, de mieux les raccorder. Les précédents comparables (Ring de Vienne, place Royale de Nancy), montrent comment les espaces et bâtiments publics peuvent assurer de remarquables sutures. Plus près de nous, le thème de la porte de ville en milieu urbain constitué est illustré par le merveilleux projet de El Lissitzky (Wolkenbügel¹). Moscou reprendra plus tard ce principe sous forme d'ensemble de tours monumentales.

Faut-il aujourd'hui recomposer des portes pour Paris ? S'il s'agit de manipuler des signes martiaux de grandeur ou de domination anachroniques, certainement pas. S'il s'agit au contraire de matérialiser et de symboliser de nouveaux espaces de jonction où les communes limitrophes s'accueilleront réciproquement dans le respect de leurs identité respectives, l'enjeu est d'importance ; il y va de la capacité du centre de l'agglomération à fédérer ses fragments pour tendre vers une cité globale organique et polycentrique.



Exemplaire, le cours de Vincennes relie la place de la Nation à la porte de Vincennes et s'étire jusqu'à l'entrée de Saint-Mandé.

C'est principalement le traitement d'espaces publics généreux pour les piétons, les circulations douces, les transports en commun, qui permettront d'apprivoiser les flux automobiles sauvages au droit des portes, de les civiliser. Le rôle symbolique des nouvelles portes ne doit être marqué que pour les principales d'entre elles, placées sur les axes territoriaux et avenues majeures qui traversent la ceinture verte. Les autres, apaisées aussi, seront consacrées à l'amélioration de la vie locale. A cette occasion, le thème majeur de la trame verte, annulaire et radiale, de Paris peut être décliné et enrichi sous forme de paysages de retrouvailles, d'« agrafes » vertes, perpendiculaires aux limites communales, croisant et complétant ainsi la ceinture verte. Ces nouveaux cours, mails, places, esplanades devront comme le cours de Vincennes, s'étirer entre les Maréchaux et l'entrée des villes voisines afin d'allonger ▷▷

... anachronique d'évoquer au futur les portes
... ions d'habitants ?



crédit D.R.

▷▷ le parcours, la séquence d'entrée, de faire durer le plaisir, aux différentes vitesses d'appréciation, pendant que les temporalités seront évoquées par les utilisations périodiques de l'espace public : fêtes, foires, marchés, spectacles...

Construire pour mieux réunir

Cette symbolique des portes doit-elle être renforcée par le bâti ? Aujourd'hui, le face-à-face Paris-banlieue oppose à distance de façon parfois excessive, le chapelet austère des HBM² aux fronts urbains animés de réalisations diachroniques. Comment rapprocher les villes en assurant des itinéraires continus et fréquentés ? Comment renforcer les synergies autour des communes, des espaces qui bougent ? Si émerge l'évocation de « ponts habités » jetés par-dessus le « vide » de l'interface, chaque cas reste particulier ; la construction peut accompagner et ponctuer l'espace public et la ceinture verte sans toutefois les nier ou les dominer. Une morphologie urbaine discontinue pourra se libérer de tout « parisianisme » exagéré pour rechercher le métissage et composer avec l'architecture bigarrée du contexte. L'exploration de nouvelles lignes de ciel, la réinterprétation du cadre végétal, l'expression de la mixité sociale seront alors des thèmes centraux convoquant là une modernité reformulée. ◆

(1) Traduction : fer à repasser les nuages.

(2) HBM : habitation à loyer bon marché, ancienne appellation de HLM

Des programmes de " gestion de quartiers "

Les Länder de Berlin et de Brandebourg ont mis en place des outils de coopération, dans l'objectif de mieux coordonner leurs projets. Par ailleurs, Berlin expérimente dans certains quartiers l'association des habitants aux décisions d'échelon local.

→ **Cornelia Poczka** est la directrice des affaires internationales du Land de Berlin.

Avec environ 3,4 millions d'habitants, Berlin est la plus grande ville d'Allemagne et se situe au centre d'une agglomération urbaine totalisant une population de 4,3 millions d'habitants. Alors que Paris compte 100 000 demandeurs de logements sociaux, 100 000 appartements demeurent vacants à Berlin. Par conséquent, nous réfléchissons sur la quantité de logements à démolir, en concertation avec la population locale et en essayant de préserver des quartiers de mixité sociale et urbaine (logements, commerces, équipements...).

Nos problèmes sociaux sont minimes comparés à ceux des grands ensembles de Paris, cependant la pauvreté parmi la population berlinoise augmente en raison d'une crise économique importante résultant des grands changements politiques et économiques après la réunification. La population pauvre vit surtout dans les grands ensembles préfabriqués à la périphérie et dans les anciens quartiers vétustes du centre-ville.

Le grand ensemble de Marzahn, situé à la périphérie nord-est de Berlin (58 000 logements), a vu sa population diminuer de 25 % depuis 1992. La frustration des habitants s'exprime dans le vandalisme, les graffitis et la criminalité.

Dans le cadre de notre politique de la « ville sociale », qui est un programme relevant à la fois de la fédération et du Land, nous avons défini 17 quartiers en difficulté et développé une stratégie

appelée « gestion de quartier ». Il s'agit d'améliorer la situation pour la population locale par des concertations régulières avec tous les acteurs locaux.

Dans ce contexte nous avons créé un jury où les habitants du quartier concerné forment la majorité et décident eux-mêmes de la distribution des fonds disponibles, qui proviennent de différents programmes de l'Union européenne, du gouvernement fédéral et du Land de Berlin.

Berlin est entourée du Land de Brandebourg. Ces deux gouvernements sont indépendants. Mais l'aménagement de la périphérie de Berlin doit se faire en concertation avec le Land de Brandebourg. C'est pourquoi les ministères des deux Länder responsables pour l'aménagement du territoire et de l'environnement ont élaboré ensemble un schéma directeur pour la région, qui définit clairement les zones de développement économique, industriel, résidentiel et agricole, ainsi que celles réservées à la protection des ressources naturelles ou aux loisirs (forêts, lacs, etc...). ◆

Dans le cadre des échanges entre les deux villes, une délégation conduite par Klaus Wowereit, maire de Berlin, s'est rendue à Paris en février 2003. Le programme de travail comportait notamment la 12^e édition du séminaire d'urbanisme, suivie d'une rencontre avec les élus de La Courneuve. L'année prochaine, le séminaire Paris - Berlin sera consacré aux dimensions métropolitaines.

Les maires d'Ile-de-France et la décentralisation

En ouvrant de nouveaux espaces de liberté pour les collectivités et les élus locaux, la décentralisation rapproche le pouvoir des citoyens.



Crédit D.R.

Biographie

Claude Pernès est né le 27 mars 1944, à Brest (Finistère). Ancien élève de l'Institut de Contrôle de Gestion (I.C.G.), diplômé d'enseignement supérieur du Centre d'études diplomatiques et stratégiques (C.E.D.S.), il est aujourd'hui maire de Rosny-sous-Bois, conseiller général de Seine-Saint-Denis.

→ **Claude Pernès** est le président de l'Association des maires d'Ile-de-France.

« L'Acte 2 » de la décentralisation mis en œuvre par le gouvernement constitue en cela une nouvelle chance pour réconcilier les citoyens avec la politique.

C'est un formidable challenge proposé aux maires que nous sommes, animés par la volonté d'offrir un bien-être et un mieux vivre aux habitants de nos cités. C'est pourquoi les maires expriment leur enthousiasme et leurs espoirs vis-à-vis de cette réforme.

Pour autant, l'Association des maires de l'Ile-de-France que je préside doit se faire l'écho des inquiétudes de ses membres quant aux modalités concrètes et applications effectives de cette réforme. Ils ont eu l'occasion de les exprimer à travers la large consultation organisée à l'automne dernier par l'AMIF, et lors de l'assemblée plénière de nos 7^{èmes} assises que nous avons tenues début avril. De nombreuses questions restent encore en suspens et appellent des précisions.

Exercer pleinement les compétences déjà transférées

Questions relatives à la répartition et à la création de nouvelles compétences pour les communes tout d'abord : globalement, à part peut-être pour le logement, les maires ne souhaitent pas se voir attribuer de nouvelles compétences, mais plutôt les moyens d'exercer pleinement celles dont ils ont aujourd'hui la charge.

Affirmer l'autonomie fiscale des communes

Questions financières et fiscales ensuite : il faudra que les nouvelles compétences attribuées s'accompagnent de moyens correspondants pour les assumer, et que l'autonomie financière et fiscale des communes soit enfin affirmée, à travers notamment la réforme des finances locales qui devra être mise en œuvre rapidement.

Prendre en compte les particularités du territoire francilien

Enfin, en ce qui concerne plus précisément l'Ile-de-France et la mise en œuvre de la décentralisation dans notre région, de nombreux maires notent une évidente spécificité de l'agglomération parisienne : spécificité géographique qui tient à sa densité, mais aussi spécificité politique du fait de l'importance de certains enjeux comme la concurrence que se livrent les métropoles européennes et mondiales.

À la question « Existe-t-il des obstacles franciliens à la décentralisation ? », la réponse lors de nos débats fut négative. La décentralisation ne sera pas plus difficile à mettre en œuvre chez nous qu'ailleurs. Le retard que nous avons pris en matière d'intercommunalité, que nous rattrapons depuis quelques années, en est la preuve. La décentralisation est avant tout une affaire de mentalités. ♦



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS

SOUS-DIRECTION DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Directeur de la publication :

Pierre Mansat
pierre.mansat@mairie-paris.fr
tél. 01 42 76 68 91

Directeur : Bernard Landau

Rédactrice en chef : Pascale Thomas
pascale.thomas@mairie-paris.fr
tél. 01 42 76 74 87

Rédaction : Pascale Thomas avec le concours de Jean-Michel Millieux (Atelier parisien d'urbanisme), Claude Pernès (président de l'AMIF), Cornelia Poczka (Land de Berlin).

Direction artistique : Anatome
anatome75@anatome.fr

Tirage : 6 000 exemplaires